

## **FICHE DE POSTE** **Agent d'entretien et de nettoyage**

### **MISSIONS**

---

Vous avez en charge l'entretien nettoyage des bâtiments de façon à maintenir des conditions d'hygiène et de sécurité optimales dans ces derniers. Cet entretien peut s'effectuer dans les bureaux, écoles, cuisines et réfectoires, salles polyvalentes, structures sanitaires, gymnases, hall d'immeubles... et nécessite l'emploi de techniques, de produits et de matériels spécifiques. Selon le besoin, vous pouvez intervenir seul ou en équipe.

### **DESCRIPTIF DES TACHES**

---

Le salarié doit se conformer aux consignes établies par la chargée de placement, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Selon les missions, les tâches peuvent varier. De façon générale il s'agit pour le salarié de :

- Préparer le matériel, les produits nettoyants et baliser les zones glissantes
- Enlever les poussières des surfaces, les débris
- Nettoyer et laver les sanitaires et parties communes
- Nettoyer et laver les sols, les mobiliers
- Sortir les poubelles et bacs collectifs pour enlèvement
- Eliminer par aération, désodorisation, les pollutions de lieux
- Renseigner les supports de suivi (horaire, lieu, ...)
- Informer l'interlocuteur concerné des anomalies constatées
- Nettoyer et entretenir le matériel de nettoyage

Moyens : Utiliser le matériel mis à disposition par le client, en cas de défaut, prévenir la chargée de placement.

### **COMPETENCES PROFESSIONNELLES**

---

Maitrise des techniques de nettoyage

Maitrise des techniques d'hygiène et de sécurité

### **SAVOIR ETRE REQUIS**

---

- Autonomie
- Sens de l'organisation
- Rigueur
- Dynamisme
- Sens de l'observation
- Travail en équipe
- Ponctualité

## FORMATION

---

Cet emploi/métier est accessible **sans diplôme ni expérience professionnelle**.  
Bonnes conditions physiques.

## SPECIFICITE DU POSTE

---

L'activité peut varier selon les clients, le contexte de travail et impliquer des déplacements (sur les différents sites d'intervention).

Elle peut s'exercer en horaires fractionnés et en fin de semaine.

L'activité peut impliquer qu'il y ait des ports de charges ou de petites actions de manutention (soulèvement ou déplacement de mobilier).

## CONTRAT ET REMUNERATION

---

CDD d'usage avec une période d'essai d'une durée de 1 mois renouvelable 1 fois.

Salaire basé sur le smic horaire – la rémunération du salarié est établie en fonction du nombre d'heures effectivement travaillées.

## RELATIONS FONCTIONNELLES

---

Le salarié exerce sous la responsabilité fonctionnelle de la chargée de placement et sous l'autorité de la Directrice de l'Association.

Le salarié informe la chargée de placement en cas de demandes de la clientèle sortant de son cadre de compétences ou de ce qui est prévu sur son contrat.